Département Vendée
Commequiers

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Juin 2021

L' an 2021 et le 14 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Polyvalente - Allée de la Vigne au Roi à Commequiers, lieu exceptionnel lors de cette séance, sous la présidence de MOREAU Philippe Maire

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, SIRE Fabienne, TARAUD Léone, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, CANTIN Philippe, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, DOCQUIER Alain, DOUILLARD Yoann, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU Marie-Jeanne à Mme GALAND Catherine, M. GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 25

Date de la convocation : 08/06/2021
Date d'affichage : 08/06/2021

Acte rendu executoire
après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne le : 21/06/2021
et publication ou notification du : 21/06/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILBAUD Adeline

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Adeline GUILBAUD a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance

Après approbation du procès-verbal de la précédente séance, à la majorité, cinq élus en contestant la rédaction, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Nombre de postes d'adjoints : Proposition de création d'un poste d'adjoint supplémentaire - 2021_052
Proposition d'élection d'un adjoint au maire supplémentaire - 2021_053
Indemnités de fonction aux adjoints au Maire : modification - 2021_054
Proposition de création d'un COPIL " Prévention et sécurité des biens et des personnes " - 2021_055
Modification n°1 du montant de l'autorisation de programme et de ses crédits de paiement " restructuration des équipements sportifs " - 2021_056
Tarifs de location des salles communales - 2021_057
Plan d'adressage des rues : dénomination des voies publiques (voies principales) - 2021_058
Convention de partenariat et autorisation d'occupation du site du château avec l'Office de Tourisme Intercommunal et le Centre Communal d'Action Sociale - 2021_059

Nombre de postes d'adjoints : Proposition de création d'un poste d'adjoint supplémentaire
réf : 2021_052

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal et sans qu'il puisse être inférieur à 1 ;

Considérant que, l'effectif légal du Conseil Municipal de Commequiers est de 27, le nombre d'adjoints ne peut être supérieur à 8 ;

Monsieur le Maire explique que les enjeux environnementaux et le développement durable constituent une préoccupation transversale et propose de créer un 8ème poste d'adjoint en charge de ces questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (22 pour et 5 contre), décide de créer un 8ème poste d'adjoint.

A la majorité (pour : 22 contre : 5 abstentions : 0)

Proposition d'élection d'un adjoint au maire supplémentaire
réf : 2021_053

Après appel à candidature, Madame Marie-Thérèse BONNEAU se porte candidate.

Monsieur le Maire enregistre la candidature de Madame Marie-Thérèse BONNEAU et après en avoir délibéré, invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Le benjamin Mathias DILLET et le premier adjoint Bernard BESSONNET procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin de vote : 27

Pour : 22

Blanc : 5

Madame Marie-Thérèse BONNEAU est élue à l'unanimité 8ème adjoint au Maire.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 5)

Indemnités de fonction aux adjoints au Maire : modification
réf : 2021_054

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités du maire et des sept adjoints ont été fixées respectivement au taux maximal de 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire, de 22% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose, que tous les adjoints bénéficient du même taux pour les indemnités qui leur sont versées à savoir 22% de l'indice brut terminal de la fonction publique :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (22 pour, 5 contre) décide de maintenir les indemnités ci-après :

- Maire : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3ème adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4ème adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 5ème adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 6ème adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 7ème adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Et d'instaurer pour le 8ème adjoint une indemnité correspondant à 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

A la majorité (pour : 22 contre : 5 abstentions : 0)

Proposition de création d'un COPIL " Prévention et sécurité des biens et des personnes "
réf : 2021_055

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin de définir les besoins de sécurité tant au niveau des biens que des personnes et ainsi éventuellement identifier les contours d'une future commission, le bureau municipal composé du Maire et des Adjoints souhaite proposer la création d'un COPIL (Comité de Pilotage) dénommé « prévention et sécurité des biens et des personnes ».

La proposition d'un COPIL permet d'y inclure des commequiérois et commequiéroises non élus mais bénéficiant de connaissances et d'expertises, du fait de leurs expériences professionnelles, par exemple.

Il est proposé que ce COPIL soit force de propositions et composé paritairement d'élus (6) et de non élus (6), sous la présidence de Monsieur le Maire (1). Aucun quorum ne serait imposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un COPIL « prévention et sécurité des biens et des personnes » ;
- De fixer le nombre de membres de ce COPIL à 13 membres soit 7 élus municipaux (Monsieur le Maire en étant Président de droit) et 6 commequiérois ou commequiéroises non élus ;
- De ne pas procéder à cette désignation par vote à bulletin secret ;
- De désigner membres élus du COPIL « prévention et sécurité des biens et des personnes », les membres de la seule liste candidate à savoir :

Monsieur Alain DOCQUIER

Monsieur Bernard BESSONNET

Monsieur Franck MOLINET

Madame Catherine GALAND

Monsieur Mathias DILLET

Monsieur Philippe CANTIN

- De charger Monsieur le Maire de solliciter et désigner des commequiérois et commequiéroises non élus intéressés pour participer au COPIL.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Modification n°1 du montant de l'autorisation de programme et de ses crédits de paiement " restructuration des équipements sportifs "
réf : 2021_056

Monsieur DOCQUIER, adjoint aux Finances, informe le Conseil municipal, que la délibération n° 2021-031 instaurant l'autorisation de programme concernant les équipements sportifs mérite de voir son montant revu. En effet, le montant total de l'autorisation de programme ne correspond pas intégralement aux crédits de l'opération 25 puisque qu'elle a été instaurée en excluant les crédits liés au boulodrome.

Cette instauration n'est pas sans poser des difficultés de suivi comptable tant au niveau de la trésorerie que de la comptabilité.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée, de faire coïncider le montant des crédits de l'autorisation de programme avec celui de l'opération 25 dans sa globalité à savoir :

PROJET	Opération	AP/ TOTAL opération TTC
Restructuration des infrastructures sportives, skate-park et boulodrome	25- Equipements sportifs	3 264 200,00€

	Prévu 2021	Prévu 2022	Prévu 2023	Montant global de l'autorisation de programme et des crédits de paiement « Restructuration des équipements sportifs »
Crédits de paiements	1 659 200, 00 €	1 605 000, 00 €		3 264 200.00 €
Subventions attendues	433 200.00 € (environ 30% du montant total des subventions- 1er acompte+ solde DETR boulodrome)	536 400.00 € (environ 50% du montant total des subventions -2ème acompte)	214 600.00€ (solde des subventions)	1 184 200.00 €
FCTVA	0.00€	196 800.00 €	263 200.00 €	460 000. 00 €
Autofinancement	350 000.00 €	570 000.00€		920 000.00 €
Emprunt	0.00€	700 000.00 €		700 000.00€
TOTAL	**783 200.00 €**	**2 003 200.00€**	**477 800.00€**	**3 264 200.00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme "Restructuration des équipements sportifs" telle qu'exposée ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs de location des salles communales
réf : 2021_057

Monsieur Alain DOCQUIER, Adjoint aux finances, propose sur avis favorable de la commission « Finances » en date du 12 mai 2021, une nouvelle tarification pour la location des salles municipales, à compter du 1er septembre 2021, la date de signature du contrat faisant foi :

SALLE POLYVALENTE (Pas de rétroprojecteur)	Associations		Particuliers		Entreprises
	De la commune	Hors Commune	De la commune	Hors Commune	
AG, Galettes des rois, Arbre de Noël	0				
Belote, Loto, Goûter, Portes ouvertes	110				
Salle + Hall	200	600	500	800	
Salle + Hall + Cuisine	300	900	600	1000	1300
Retour de noces			150	200	
Caution	700	700	700	700	700

SALLE COMMUNALE	Associations		Particuliers		Entreprises
	De la commune	Hors Commune	De la commune	Hors Commune	
Journée sans repas	0	200	150	300	300
Journée avec repas	100	300	200	400	400
Caution	400	400	400	400	400

SALLE DES AINES	Associations		Particuliers		Entreprises
	De la commune	Hors Commune	De la commune	Hors Commune	
SALLE INDISPONIBLE 2021 ET 2022					

POINT I	Associations		Particuliers		Entreprises
	De la commune	Hors Commune	De la commune	Hors Commune	
Réunion	0	100	90	150	
Caution	200	200	200	200	200

Une gratuité limitée à une manifestation annuelle pourra être accordée à chaque association de Commequiers.

20% d'arrhes, seront demandés pour toute location supérieure à 300 euros, et seront encaissés à la date de signature du contrat de location.

Après avoir pris connaissance de la proposition de tarifs pour les salles communales et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer la nouvelle tarification telle qu'exposé ci-dessus à compter du 1er septembre 2021.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Plan d'adressage des rues : dénomination des voies publiques (voies principales)
réf : 2021_058

Considérant l'intérêt de dénommer les principales voies de la commune afin de permettre une meilleure identification des lieux-dits et des maisons, ce qui faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres,

Messieurs RABALLAND et DOCQUIER, adjoints, présentent le plan des voies qu'ils proposent de dénommer selon la liste suivante :

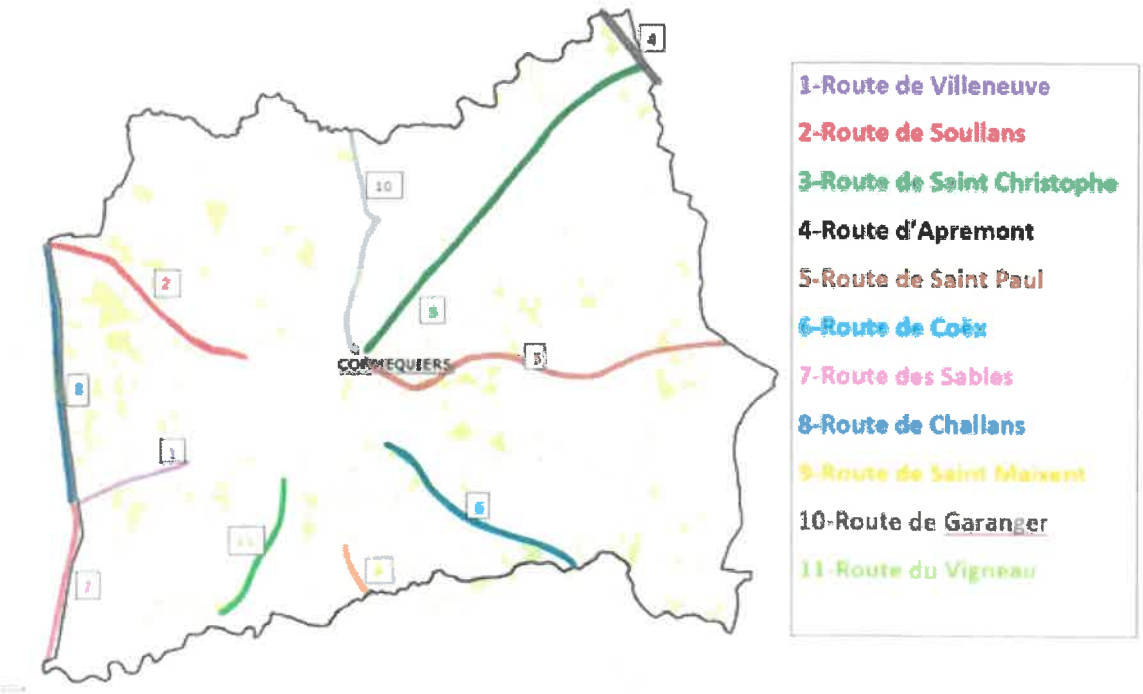

NOUVELLES VOIES PRINCIPALES	
Route de Villeneuve	Du N° 667 rue de Saint Gilles au Rond-Point de Villeneuve
Route de Soullans	De l'intersection de La Porte Rouge au Rond-Point des Peupliers
Route de Saint Christophe	De l'intersection de la rte de Saint Paul au carrefour de la Roussière
Route d'Apremont	Du Pont sur le Ligneron (D58) jusqu'à la voie communale de la Roussière
Route de Saint Paul	De l'intersection rue du Château à la Croix Chiron
Route de Coëx	Du cours d'eau (au lieu-dit « Le Fief aux Moines) au pont "Le Grand Dolbeau"
Route des Sables	Du Rond-Point de Villeneuve jusqu'au pont de La Vie
Route de Challans	Du Rond-Point de Villeneuve au Rond-Point des Peupliers
Route de Saint Maixent	De la voie de chemin de fer (vélo-rail) rue de la Brigassière au 2ème pont de la rivière La Vie
Route de Garanger	Du cimetière jusqu'à la limite du Ligneron
Route du Vigneau	De la voie du vélo-rail (après la rue des Pêcheurs) au fond de l'impasse du Vigneau

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adopter les dénominations proposées étant précisé que ces dernières seront effectives à compter du 1er janvier 2022 afin de laisser le temps à la municipalité et aux administrés d'effectuer les formalités nécessaires ;

- et de charger Monsieur le Maire de communiquer cette information aux administrés et aux services publics.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de partenariat et autorisation d'occupation du site du château avec l'Office de Tourisme Intercommunal et le Centre Communal d'Action Sociale
réf : 2021_059

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une convention de partenariat et d'autorisation d'occupation du site du Château, sur le même principe que celle conclue avec l'association des Amis du Vieux Château.

Le site du château étant composé de parcelles appartenant à la fois à la Commune de Commequiers et au Centre Communal d'Actions Sociales de Commequiers (CCAS), ce dernier sera aussi amené à se prononcer lors d'une prochaine séance.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- suite à la remarque de Monsieur Jean-François JOLLY, d'inclure la parcelle cadastrée AE n°104 correspondant à l'aire de jeu dans la convention.

- et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure ladite convention de partenariat et d'autorisation d'occupation du site du château avec l'Office de Tourisme Intercommunal et le Centre Communal d'Action Sociale de Commequiers.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

- Commissions communales
- Elections régionales et départementales les 20 et 27 juin : tenue des bureaux de vote
- Ressources humaines : Lignes Directrices de Gestion
- Actions envisagées du Conseil Municipal des Jeunes

Complément de compte-rendu :

Séance levée à : 21:37

En mairie, le 21/06/2021
Le Maire
Philippe MOREAU